

Objet : **Budget Primitif 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril à 14h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du 08 avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni au Centre Administratif Départemental, 1 espace Jean Pégot à Saint-Gaudens, sous la présidence de Madame Maryse Vezat-Baronia.

Collectivité	Membres titulaires	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à
Conseil Départemental Haute-Garonne	Maryse Vezat-Baronia	☒	☐	☐	
	Anne Boyer	☐	☒	☐	
	Isabelle Hardy	☐	☒	☐	
	Roselyne Artigues	☒	☐	☐	
	Loïc Gojard	☐	☐	☒	
	Christine Courade	☐	☐	☒	Maryse Vezat-Baronia
	Patrice Rival	☐	☐	☒	
	Aude Lumeau-Preceptis	☐	☒	☐	
	Emilienne Poumirol	☐	☒	☐	
	Sandrine Baylac	☐	☒	☐	
	Pascal Boureau	☐	☒	☐	
	Martine Croquette	☐	☐	☒	Roselyne Artigues
	Laurence Degers	☐	☒	☐	
	Victor Denouvion	☐	☐	☒	
	Jean-Marc Dumoulin	☐	☐	☒	
	Céline Laurenties-Barrère	☐	☒	☐	
CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Alain Puenté	☐	☒	☐	
	Alain Larqué	☐	☒	☐	
Commune Saint-Bertrand-de-	Marie-Claire Uchan	☒	☐	☐	
Commune de Valcabrère	Jean Verdier	☐	☐	☒	

Collectivité	Membres suppléants	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à
Conseil Départemental Haute-Garonne	Arnaud Simion (démissionnaire)	☐	☐	☐	
	Marc Pere	☐	☒	☐	
CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Patrick Lagleize	☐	☒	☐	
Commune de Saint-Bertrand-de-Comminges	Robin Parnisari	☐	☒	☐	
Commune de Valcabrère	Adrien Adam	☐	☒	☐	
	TOTAL	3	14	7	2

Rapport :

Madame la Présidente expose

Le vote du Budget Primitif permet à l'ordonnateur d'effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année. Il se présente en deux parties qui doivent être chacune en équilibre (recettes = dépenses).

La **section de fonctionnement** : retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante de la collectivité ; l'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité (virement à la section d'investissement)

La **section d'investissement** : présente les opérations de nature à modifier ou à enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le Débat d'Orientation s'est tenu en réunion du Comité Syndical le 13 février 2025, le Comité syndical est appelé à se prononcer sur le vote du Budget Primitif 2025.

Conformément aux orientations annoncées lors du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) du 13 février 2025, le Budget Primitif 2025 a été élaboré avec la reprise du résultat de l'exercice précédent après couverture du besoin de financement 2024.

Le budget en fonctionnement est de 615 514.90 € et en investissement de 1 222 858.43 €

Dans le cadre de la gestion courante du syndicat, les dépenses identifiées ci-dessous sont à prévoir :

- Convention de mise à disposition de services par le Département comprenant une contribution forfaitaire dont le plafond est fixé à 5 000 €
- Cotisation à l'ATD31 selon le barème d'adhésion (37 € + 13 € par collectivité membre) : 89 €
- Abonnement pour l'accès en ligne du logiciel de gestion financière : 2 400 €
- Fournitures et prestations de services : 1 000 €
- Assurances : 433 €
- Abonnements : 280 €
- Dotations aux amortissements : 2 500 €

Syndicat Mixte pour le Développement et la Promotion du site de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabrère

Siège : Couvent des Olivétains, 31510 Saint-Bertrand-de-Comminges
Services administratifs : Centre Administratif Départemental, 1 Espace Pégot, 31800 Saint Gaudens

De nouvelles dépenses sont également à inscrire dans le futur budget de fonctionnement du syndicat et portent sur la création d'un site Internet (600 €) et des frais de déplacement du comité scientifique (3 500€).

En investissement, l'inscription d'un chapitre d'opérations sous mandat(*) est prévue. On y recense toutes les dépenses relatives à la création du nouveau local d'accueil à Valcabrière et la réfection des sanitaires à Saint-Bertrand de Comminges, l'AMO sur la valorisation du site et des opérations diverses pour un montant total de **601 712.90 €**.

(*) Les opérations sous mandat : le décret 2015-1670 du 14 décembre 2015 porte dispositions relatives aux mandats confiés par les collectivités locales en application des articles L. 1611-7 du CGCT. Tout projet de mandat donne lieu à la consultation préalable du comptable public du mandant auquel sont transmis les projets de documents contractuels.

L'instruction NOR : ECFE1704988J du 09 février 2017 relatives aux mandats passés par les collectivités territoriales, leurs établissements publics et leurs groupements destinés à l'exécution de certaines de leurs recettes et dépenses a pour objet de préciser les modalités d'applications des articles L 1611-7 et L 1611-7-1 du CGCT.

Les comptes 4581/4582 (comptes budgétaires) enregistrent les opérations sous mandats. Ces écritures doivent être équilibrées à l'achèvement des travaux et doivent représenter en :

- **Dépenses** : autant d'opérations que de travaux/études possibles
- **Recettes** : le financement des collectivités pour lesquelles le mandataire effectue les travaux et les éventuels financements de ces travaux/études.

Si les recettes sont inférieures aux dépenses, la différence s'analyse comme une subvention en nature de la collectivité mandataire à la collectivité mandante.

Le SMO pour le développement et la promotion du Site de Saint-Bertrand-de-Comminges et Valcabrière effectuera ces travaux sans contrepartie financière des communes mandantes.

Par conséquent, pour équilibrer ces opérations sous mandats, il est proposé d'inscrire une subvention en nature en dépense d'investissement et une recette d'investissement sur le chapitre d'ordre d'opérations patrimoniales pour le même montant que les travaux et études prévus soit **601 712.90 €**.

A l'**achèvement des travaux**, les communes de Saint-Bertrand de Comminges et Valcabrière devront inscrire une écriture d'ordre budgétaire :

- ⇒ En **dépenses** au chapitre 041 « opérations patrimoniales compte 213... « immobilisations corporelles – constructions ... » pour le montant total des travaux.
- ⇒ En **recettes** au même chapitre d'opérations patrimoniales au compte 13258 « subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables – autres groupements » pour le même montant.

En tenant compte des éléments précédents, l'équilibre du budget 2025 est représenté dans le tableau suivant :

Chapitre	Dépenses de fonctionnement	BP 2025	Chapitre	Recettes de fonctionnement	BP 2025
011	Charges à caractère général	5 433,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	615 514,90
	Fournitures pour réunion comités ou autres	500,00			
	Prestations de service	1 000,00			
	Assurance	433,00			
	Frais de déplacement comité scientifique	3 500,00			
012	Charges de personnel	5 000,00			
	Mise à disposition de service (forfait)	5 000,00			
65	Autres charges de gestion courante	3 369,00			
	Adhésion ATD31	89,00			
	création site Internet	600,00			
	Abonnement pour l'accès en Saas du logiciel de gestion financière	2 400,00			
	Abonnement plateforme marché public	60,00			
	Abonnement logiciel télétransmission	120,00			
	Abonnement certificat i-parapheur	100,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 500,00			
	Dotations aux amortissements	2 500,00			
023	Virement à la section d'investissement	599 212,90			
Total des dépenses de fonctionnement		615 514,90	Total des recettes de fonctionnement		615 514,90

Chapitre	Dépenses d'investissement	BP 2025	Chapitre	Recettes d'investissement	BP 2025
001	Résultat d'investissement reporté	19 432,63	021	Virement de la section de fonctionnement	599 212,90
	Besoin de financement 2024	19 432,63	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	19 432,63
			040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 500,00
				Dotations aux amortissements	2 500,00
041	Opérations patrimoniales	601 712,90	041	Opérations patrimoniales	601 712,90
	Subventions d'équipements versées aux organismes publics sur bâtiments et installations (204112)	601 712,90		Opérations sous mandat (4582)	601 712,90
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0,00			
21	Immobilisations corporelles	0,00			
	Equipements	0,00			
4581	Opérations sous mandat	601 712,90			
	Valorisation du site de SBV (OP 458101)	102 700,00			
	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)	14 400,00			
	Maîtrise d'Œuvre (MO)	58 000,00			
	Contrôle Technique	0,00			
	Sécurité et Protection de la Santé (SPS)	14 200,00			
	Diagnostic amiante	3 000,00			
	Géomètre	7 100,00			
	Passage caméra	6 000,00			
	Travaux	0,00			
	Réfection des sanitaires (OP 458102)	95 600,00			
	Maîtrise d'Œuvre (MO)	8 900,00			
	Contrôle Technique	4 700,00			
	Sécurité et Protection de la Santé (SPS)	5 000,00			
	Travaux	77 000,00			
	Local d'accueil (OP 458103)	403 412,90			
	Frais de publication des marchés	500,00			
	Maîtrise d'Œuvre (MO)	36 000,00			
	Contrôle Technique	4 700,00			
	Sécurité et Protection de la Santé (SPS)	5 000,00			
	Fouilles préventives	300 000,00			
	Travaux	57 212,90			
	Opérations sous mandat diverses (OP 458104)				
Total des dépenses d'investissement		1 222 858,43	Total des recettes d'investissement		1 222 858,43

Syndicat Mixte pour le Développement et la Promotion du site de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabrière

Siège : Couvent des Olivétains, 31510 Saint-Bertrand-de-Comminges
Services administratifs : Centre Administratif Départemental, 1 Espace Pégot, 31800 Saint Gaudens

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du Budget primitif,

Vu la délibération n°2023/10/12 – 04 du 12 octobre 2023 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2025-4 du 13février 2025 relative au Débat d’Orientation Budgétaire 2025,

Vu la délibération n°2024/02/29 – 05 du 29 février 2024 relative au Règlement Budgétaire et Financier,

Considérant l'approbation du Compte De Gestion, l'adoption du Compte Administratif et l'affectation des résultats de l'exercice 2024 lors de la séance du Comité Syndical du 08 avril 2025,

Le Comité syndical, après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'adopter** le Budget Primitif pour l'exercice 2025 annexé à la présente délibération,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres			Vote		
En exercice	Présents ou représentés	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
20 titulaires 3 suppléants	5	5	5	0	0

Fait et délibéré le 14 avril 2025

A Saint-Gaudens

Madame la Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication ou par le biais du site internet : www.telerecours

Syndicat Mixte pour le Développement et la Promotion du site de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabrère

Siège : Couvent des Olivétains, 31510 Saint-Bertrand-de-Comminges
Services administratifs : Centre Administratif Départemental, 1 Espace Pégot, 31800 Saint Gaudens